

# MÉMO

## DÉCHETS ALIMENTAIRES

### JE METS / JE NE METS PAS

#### AUTORISÉS



#### INTERDITS



### UN BIO-SEAU

#### UN BIO-SEAU, C'EST QUOI ?

Un **réceptacle** qui permet aux usagers de collecter pendant plusieurs jours les déchets alimentaires avant de les apporter dans l'abri-bac



10 LITRES

### UN ABRI-BAC

#### UN ABRI-BAC, C'EST QUOI ?

Une borne dans laquelle un **bac à déchets** (240 litres) est positionné couvercle ouvert afin de réceptionner, par le biais d'une trappe, les déchets alimentaires des usagers.



ANTI-ODEURS



INACCESSIBLE AUX NUISIBLES



ACCÈS PMR



NETTOYAGE FRÉQUENT



OUVERTURE FACILE & RAPIDE

### HYGIÈNE & COLLECTE

#### NETTOYAGE ET COLLECTE



##### Fréquence de collecte :

1 fois par semaine en hiver  
2 fois par semaine en été  
Hiver : mi octobre au fin avril  
Été : début mai au mi octobre

##### Mode de collecte :

Remplacement du bac plein à chaque collecte par un bac propre

##### Lavage intégral abri-bac :

Pour l'abri-bac :  
1 fois par semaine l'été  
1 fois tous les 15 jours en hiver

##### Nettoyage à l'intérieur :

et aux abords de chaque collecte  
+ Lavette sur la trappe à chaque collecte

### ASTUCES



- Conservez le bio-seau fermé entre chaque utilisation
- Déposez tous les 2-3 jours les déchets alimentaires dans l'abri-bac
- Nettoyez régulièrement le bio-seau
- Placez le dans un endroit ventilé, à l'abri du soleil

### 1ERE VAGUE

#### OUÉ ET QUAND ?

1

##### Quelles communes ?

Roanne, Commelle-Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Villerest

##### Infos importantes :

- Zones urbaines denses
- 20 000 foyers concernés

##### Quelles dates ?

- Dès le **15 mars 2024** : Distribution auprès de chaque foyer
- Dès le **1er avril 2024** : Démarrage de la collecte

#### Quelques précisions :

- **Roanne & le Coteau** : collecte de déchets alimentaires pour tous les foyers (+ compostage en prévention pour ceux vivant en maison individuelle avec jardin).
- **Riorges, Mably, Villerest et Commelle-Vernay** : collecte de déchets alimentaires pour les foyers vivant en habitat collectif et compostage individuel pour les foyers vivant en maison individuelle avec jardin.

### 2EME VAGUE

#### OUÉ ET QUAND ?

2

##### Quelles communes ?

Ambierle, Arcon, Changy, Combre, Coutouvre, La Pacaudière, Le Crozet, Lentigny, Les Nöes, Montagny, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Parigny, Perreux, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Sail-les-Bains, St-Alban-les-Eaux, St-André-d'Apchon, St-Bonnet-des-Quarts, St-Forgeux-Lespinasse, St-Germain-Lespinasse, St-Haon-le-Châtel, St-Haon-le-Vieux, St-Jean-St-Maurice, St-Léger-sur-Roanne, St-Martin-d'Estreaux, St-Rirand, St-Romain-la-Motte, St-Vincent-de-Boisset, Urbise, Villemontais, Vivans

##### Infos importantes :

- Centres-bourgs
- 5 000 foyers concernés

##### Quelles dates ?

- Dès le **26 septembre 2024**: Distribution auprès de chaque foyer
- Dès le **15 octobre 2024**: Installation des abri-bacs

## KIT DE TRI

### KIT DISTRIBUÉ AUX HABITANTS

- 1 bio-seau
- 1 lot de 100 sacs krafts : conçus pour résister à un environnement humide sans se déchirer



## DISTRIBUTION

- Une **équipe de sensibilisation (L&M)** réalise une intervention en porte à porte
- Un **mémo tri** est remis lors de cet échange
- Au total, **2 passages** réalisés pour la distribution
- En cas d'absence, un **avis de passage** est déposé dans la boîte aux lettres

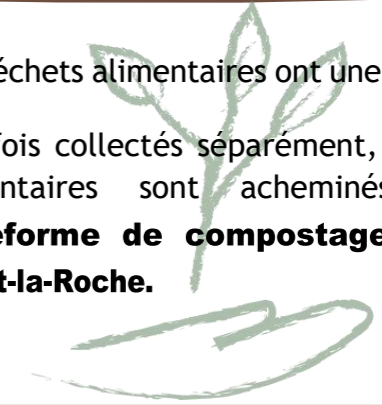
**VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE KIT DE TRI ?**  
Dirigez-vous vers les **permanences**



## OÙ VONT LES DECHETS ?

Les déchets alimentaires ont une plus-value.

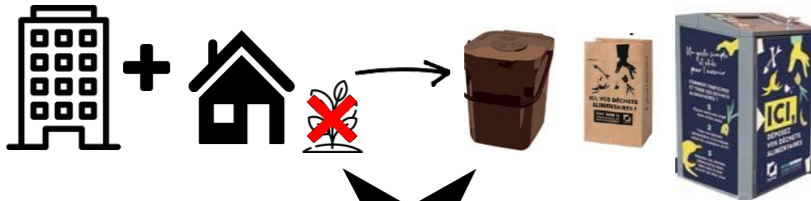
Une fois collectés séparément, les déchets alimentaires sont acheminés vers la **plateforme de compostage de Saint-Priest-la-Roche**.



## SCHEMA

### HABITAT COLLECTIF EN ZONE DENSE

J'habite dans un **habitat collectif en zone dense** ou **habitat exigu en centre bourg rural sans jardin**.  
J'utilise mon **bio-seau** et l'**abri-bac** près de chez moi.



### QUESTIONS FRÉQUENTES

**Si je n'ai pas encore reçu mon kit de tri, comment puis-je trier mes déchets alimentaires ?**

- J'utilise des contenants personnels (pots de crème grand format, contenant de récupération, saladier).

**Cette remise de kit de tri est-elle gratuite ?**

- Le bio-seau et le lot de sacs krafts est remis gratuitement aux usagers.

**Puis-je déposer mes déchets alimentaires en vrac dans l'abri-bac ?**

- Oui, la dépose des déchets alimentaires en vrac dans l'abri-bac est acceptée.

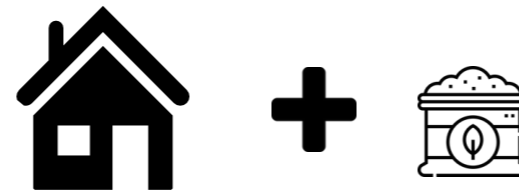
**Puis-je déposer mes déchets végétaux dans le bio-seau ?**

- Non, je dépose mes déchets verts dans l'une des 4 déchèteries ou je pratique le compostage.

## SCHEMA

### MAISON INDIVIDUELLE + JARDIN

J'habite dans **une maison avec jardin**. Je pratique le **compostage**.



### QUESTIONS FRÉQUENTES

**Que faire si je n'ai pas reçu mon composteur ?**

- Je contacte le numéro vert pour faire une demande de composteur.

**J'habite en maison individuelle avec jardin mais je ne veux pas composter, que faire ?**

- Je dois récupérer mon bio-seau et un lot de sacs krafts lors des permanences.

**Je composte, ai-je quand-même accès à l'abri-bac ?**

- Oui, je récupère mon kit de tri (bio-seau, sacs krafts) lors des permanences.

## SCHEMA

### GROS PRODUCTEURS

Bâtiments concernés par une collecte **en porte à porte** :

Écoles, Collèges, Lycées,  
EHPAD, Centres sociaux,  
ADAPEI

**Mode de collecte :**

Remplacement du bac plein à chaque collecte par un bac propre

**Fréquences de collecte :**

- 1 fois en hiver
- 2 fois en été

## SCHEMA

### AUTRES BATIMENTS

#### PUBLICS

- Mairies
- Salles des fêtes
- Salles des sports
- Crèches

**Fonctionnement :**

Distribution des bio-seaux et des sacs aux référents + sensibilisation au tri des déchets alimentaires

### QUESTIONS FRÉQUENTES

**De quelles couleurs sont ces bacs ?**

- Les bacs pour la collecte des déchets alimentaires sont gris avec un couvercle marron.

**Quel est le litrage de ces bacs ?**

- Un bac a un volume de 240 litres.

**Est-il question d'une prestation gratuite ?**

- Oui, les bacs sont livrés, collectés et nettoyés gratuitement. Il s'agit d'une prestation prise en charge par Roannais Agglomération.

**Qui réalise cette collecte de déchets alimentaires ?**

- Cette collecte est réalisée par les Ateliers Solidaires.

